

RÈGLEMENT ITALIAN CHALLENGE 2019

Art.1 - ORGANISATION

Le Motoclub Strade Bianche in Moto A.s.d. , dont siège à Monte Colombo (RN) via Roma n. 1378, président Roberto Izzo, tél. 3480615440 info@stradebiancheinmoto.it - www.stradebiancheinmoto.it - www.transitaliamarathon.com en collaboration avec MINOA GROUP sas de Mirco Urbinati et c., dont siège social à Via Ariete n. 18, 47923 Rimini, tél. 3406996903, info@minoagroup.it, www.minoagroup.it organise du **3 au 7 juin 2019** la troisième édition de l'ITALIAN CHALLENGE.

Art. 2 - CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVÉNEMENT ET DU PARCOURS

L'événement n'est pas compétitif mais a un caractère purement historique et culturel pour permettre de découvrir les lieux, l'histoire, la culture, les traditions et l'art du peuple italien. L'itinéraire est divisé en 4 étapes pour un total d'environ 1200 km.

Le parcours est composé de 30% d'offroad et 70% de routes secondaires. La manifestation se déroulera **sur routes ouvertes au public donc dans des conditions de trafic normal**, avec l'aide des équipes de motocyclistes et d'automobilistes de l'Organisation et, le cas échéant, des forces de l'Ordre locales. Cependant, tous les participants sont tenus de **rigoureusement respecter les règles en vigueur du Code de la Route**. Le parcours lui-même est issu de cartes officielles italiennes; le kilométrage fourni par l'Organisation peut varier plus ou moins en raison de causes imprévues ou de déviations forcées.

Art. 3 - MOTOS ET CATÉGORIES AUTORISÉES

Les motos admises à l'Italian Challenge seront exclusivement celles des catégories indiquées ci-dessous:

- **Cat A1 GLORIEUSES:** catégorie individuelle de motos produites jusqu'au 31/12/1992
- **Catégorie A2 MAXIENDURO RALLYE MODERNES:** catégorie individuelle maxienduro moto et Rallye modernes avec navigation par Road book et support traces GPS
- **Cat S1 EQUIPES:** catégorie équipes d'au moins trois pilotes avec formule de navigation par trace GPS pour motos maxienduro et de rallyes modernes

Les motos de toutes les catégories doivent être en ordre avec le Code de la Route en vigueur. Pendant les opérations préliminaires à Rimini le participant dont la moto ne sera pas celle enregistrée pour l'événement et/ou non conforme aux règles du Code de la Route en vigueur, ne pourra participer à la manifestation et aucun montant d'argent ne sera remboursé.

Changement de moto: pour des raisons techniques le changement de moto doit être notifié à l'Organisation 20 jours avant le départ.

Art. 3bis – CLASSEMENTS ET REMISE DES PRIX

Il est prévu un classement ludique basé sur les paramètres suivants :

- Chaque étape aura un kilométrage précis et prédéterminé par la trace GPX fournie
- Le participant devra arriver à la fin de l'étape avec un kilométrage qui soit plus possible proche du nombre de kilomètre prévu pour chaque étape
- Afin de vérifier le kilométrage correct au terme de chaque étape, le participant est tenu de mettre à zéro son compteur kilométrique au point de départ
- L'Organisation enregistrera également le kilométrage total de la moto au départ de la première étape

- Au terme des quatre étapes il sera additionné les kilomètres effectués pour chaque étape afin d'établir un classement des trois meilleurs qui se seront le plus approchés du kilométrage global
- Seront récompensés les trois premiers de chaque catégorie (Historique – Equipes – Maxienduro) et le premier toutes catégories confondues
- Dans la catégorie Equipe il sera additionné le kilométrage de tous les participants et sera considéré pour le classement la moyenne de l'équipe
- La remise des prix aura lieu au terme de la dernière étape au cours du dîner et fête finale à Maratea (PZ)

Art. 4 – PARTICIPANTS AUTORISÉS

Sont admis à la manifestation tous les citoyens du monde en possession d'un permis de conduire valable pour la conduite d'une moto et en vigueur pour l'année en cours, accompagné d'un certificat de bonne santé et qui se sont affiliés pour l'année en cours à l'organisme de parrainage (FMI).
Les passagers ne sont pas autorisés.

Art. 5 - VÊTEMENTS

Afin de rendre l'événement aussi sûr que possible, il est obligatoire de porter des vêtements techniques adaptés, y compris des bottes, des protections et un casque homologué. NB: Au départ, le participant sans casque homologué ne pourra pas prendre le départ.

Art. 6 – POINT DE RENCONTRE ET OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Les opérations de vérification préliminaire des documents et des moto auront lieu le **lundi 3 juin 2019** à partir de 9h jusqu'à 18h à l'area Village Misano Adriatico (RN).

Art. 7 - DÉPARTS

Les départs de la première étape le jour suivant débuteront à partir de 8h00.

Chaque participant aura sa propre heure de départ indiquée sur la feuille de route qui lui sera remise pendant les opérations préliminaires. Celui qui ne sera pas présent lors des opérations préliminaires des jours précédents ne pourra pas prendre le départ.

L'ordre de départ sera de 3 pilotes chaque minute. Indépendamment de l'ordre de départ, les pilotes doivent tous être présents à l'area Village pour 7h30.

L'Organisation se réserve le droit de décider d'avancer ou de retarder les départs pour cause de force majeure.

Art. 8 - ORGANISATION DE LA JOURNÉE

La remise du mini road book aura lieu au desk lors des opérations préliminaires le 23 et 24 septembre 2019 tandis que la trace GPS sera envoyée trois jours avant le départ par email. **Les participants doivent se présenter à l'arrivée avec la trace déjà chargée dans leurs systèmes GPS** où les éléments saillants du parcours de l'étape suivante seront mis en évidence par l'Organisation. Il est sévèrement interdit de divulguer la trace aux non-participants à l'évènement. Toute infraction sera sanctionnée selon les termes de la Loi.

Art. 9 – PARCOURS ET TYPOLOGIE DE NAVIGATION

Durant l'entièreté de l'itinéraire qui comprend les étapes, les participants devront suivre la trace GPS fournie par l'Organisation ; certains secteurs du parcours bénéficieront d'une navigation par Way Point

qui devront nécessairement être localisés par les participants sans trace GPS (à ces points seront installés les contrôles de passage).

Durant le déroulement des étapes les participants seront dotés d'un pratique Road Book papier utilisable même sans porte Road Book professionnel ; dans certains secteurs le participant devra suivre le parcours en naviguant à l'aide du Road Book ; là pourra être également installé des contrôles de passage.

Art. 10 - PÉNALITÉS

Les pénalités auxquelles le participant pourrait être exposé sont les suivantes: - Non-respect du Code de la Route (exclusion de la manifestation) - Non-respect du Règlement de l'Italian Challenge (exclusion de la manifestation) - Vêtements non conformes pour l'ensemble du parcours (exclusion de la manifestation) - Absence au briefing du soir, sauf cas exceptionnels communiqués rapidement et pour raisons sérieuses (refus de départ le lendemain et arrivée directe à l'étape par l'asphalte).

Art. 11 – ZONES FERMÉES

Aux endroits d'arrivées et de départs seront disposés des zones provisoires et non obligatoires de parking non surveillées délimitées par des barrières ou indiquées par le personnel du staff présent sur place. L'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol et dégradation de toute nature dans ces zones.

Art. 12- ASSISTANCE MÉCANIQUE

Les véhicules d'assistance qui suivront l'événement fourniront une assistance technique et mécanique uniquement pour des problèmes pouvant être résolus sans engagement majeur de matériel et de travail. Pour les interventions plus complexes et l'utilisation de matériel et de pièces de rechange, le participant devra, dans ce cas, personnellement s'organiser. Dans le cas d'une moto à l'arrêt, nos véhicules prévoient, si possible, d'amener celle-ci sur la première route goudronnée disponible afin de faire intervenir le camion de remorquage (convention de la FMI pour la dépanneuse).

Art. 12bis – TRANSPORT BAGAGES

Le staff met deux fourgons à disposition pour le transport des bagages qui seront chargés le matin du départ et récupéré par les participants à chaque fin d'étape au Village d'arrivée. Chaque bagage devra être identifiable à l'aide d'une étiquette portant le nom, prénom et numéro de départ. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'éventuel dommage aux bagages rigides durant le transport ; ceux-ci sont en conséquence déconseillés.

Art.13- FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription par pilote :

- 540 € par participant pour toutes les catégories pour tous les jours de la manifestation

Acompte de 200 Euro à l'ouverture des inscriptions le 07/01/2019 et solde de 340 Euro pour le 01/05/2019

Les frais d'inscription pour passager :

- 490 € par passager pour 5 jours

Acompte de 200 Euro à l'ouverture des inscriptions le 07/01/2019 et solde de 290 Euro pour le 01/05/2019

Le prix comprend : Road Book, traces GPS, Way Points, feuille de route, véhicules d'assistance pendant le voyage, le transport des bagages, staff médical sur le parcours, l'accès au Village, le bracelet d'identification, autocollants, les dîners de fin d'étape et célébration finale, les gadgets souvenir. L'Organisation fournira une trace GPX en guise d'itinéraire par routes secondaires pour le retour vers Misano Adriatico.

Les frais n'incluent pas les nuitées.

Le participant sera en mesure d'acheter des « repas supplémentaires » pour chaque personne d'assistance qui le suivra sur un autre moyen de transport au cours de l'itinéraire. Le personnel d'assistance ne paye pas de frais d'inscription mais uniquement les repas pris avec les participants. Le coût de chaque « repas supplémentaire » est de 30,00 € (dans les frais d'inscription le participant a déjà les 5 repas inclus).

Aux véhicules d'assistance nous fournissons un itinéraire GPS sur un parcours plus rapide.

Art.13 bis – NUITÉES

Ni le Motoclub Strade Bianche in Moto ni Minoa Group sas ne sont des Tours Opérateurs, par conséquent nous ne pouvons pas inclure dans les frais d'inscription les nuitées à Misano Adriatico et à la fin des étapes.

Art. 14 - RENONCIATION DU PARTICIPANT

En cas de renonciation, le participant sera remboursé à hauteur de 50% des frais d'inscription entièrement payés, **UNIQUEMENT s'il est communiqué par courrier recommandé avant le 1er mai 2019** à l'adresse suivante: Motoclub Strade Bianche in Moto A.s.d. via Roma n. 1378, Monte Colombo (RN) ou bien à l'adresse de poste recommandée : transitaliamarathon@pec.it. **Pour les annulations après cette date, aucun montant ne sera remboursé.** Les remboursements seront effectués dans les 30 jours à partir de la fin de l'événement. **Rien ne sera remboursé en cas de paiement d'uniquement l'acompte de 200,00 €.** En cas d'annulation de la manifestation pour cause de force majeure, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 15 - DROITS À L'IMAGE

Chaque participant à travers son inscription AUTORISE TACITEMENT le Motoclub Strade Bianche in Moto, organisateur de l'événement ITALIAN CHALLENGE à l'EXPLOITATION de son image. Le MC Strade Bianche in Moto pourra utiliser et divulguer ces images aussi bien pour la création de vidéos / DVD que pour la création de reportages et d'articles de journaux, et à cette fin mandatera et autorisera des professionnels du secteur pour réaliser les vidéos / photos.

Art. 16 - CONTESTATION ET CHANGEMENT DE RÈGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement et / ou en relation avec la participation à l'Italian Challenge seront sans aucun doute résolu par le personnel affecté par l'Organisation qui décidera de manière irrévocable pour toutes les réclamations et litiges qui pourraient survenir dans l'interprétation et l'application de ce règlement. L'Organisation se réserve le droit de faire connaître, au moyen d'email et de communication, tout changement qu'elle juge approprié d'inclure dans le présent règlement ; ceux-ci devront être considérés comme partie intégrante dudit règlement.

Art. 17 - RÈGLES GÉNÉRALES

Tous les participants par le fait même d'être enregistrés, prouvent implicitement être au courant de ce Règlement qui régit l'événement dans toutes ses parties et vous engage à vous y conformer. En

cas de litige sur l'interprétation du Règlement, seul le jugement exclusif de l'Organisation sera valable. Par l'acte d'enregistrement à cette manifestation les participants relèvent de fait le Comité d'Organisation, les Organismes de Parrainage et tous sans aucune exclusion, de toute responsabilité pour les dommages ou incidents dérivés à eux ou à des tiers, à des biens de tiers par effet de l'événement et de leur participation à celui-ci, y compris le voyage pour se rendre au départ à Misano Adriatico et / ou tout autre endroit le long du parcours. En participant, ils affirment l'intention de renoncer à priori à toute poursuite et à tout recours à l'autorité.

N.B.: Ce règlement pourrait subir des mises à jour qui seront communiquées au cours des opérations préliminaires à Misano Adriatico (RN).